



**A**ssociation  
**R**égionale  
pour l'**E**tude  
de l'**H**istoire  
de la **S**écurité **S**ociale

**Siège** : 2 r du doyen Jacques Parisot  
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy  
**Contact** : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy  
06.73.56.45.08 [cnahes.grandest@gmail.com](mailto:cnahes.grandest@gmail.com)

**cnahes**

**conservatoire national**  
des archives, de l'histoire  
de l'éducation spécialisée  
et de l'action sociale

**Délégation GRAND EST**  
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
**11 r d'Auxonne 54000 Nancy**  
**06.73.56.45.08**  
[cnahes.grandest@gmail.com](mailto:cnahes.grandest@gmail.com)

# LA PAUVRETÉ A-T-ELLE DE L'AVENIR ? Réalités d'aujourd'hui, utopies pour demain

**Jean-Marie VILLELA**

**Doctorant en histoire contemporaine Université de Lorraine – CRULH**

**1<sup>ère</sup> journée du Colloque AREHSS-CNAHES**  
**« Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »**

Nancy -12 janvier 2022  
Salle des délibérations du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

## **Réalités d'aujourd'hui, utopies pour demain.**

Poser la question de l'avenir de la pauvreté, c'est en quelque sorte, postuler que nos sociétés ne parviendront pas, contrairement à ce que suggèrent les programmes ou plans de lutte contre la pauvreté, à « éradiquer » celle-ci. Les formules employées sont significatives : l'Organisation Internationale du Travail parle d'initiative pour l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2030 ; le programme de développement durable des Nations Unies (PNED) propose, à la même échéance, deux objectifs : d'une part, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier, d'autre part, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. En France, le Président Emmanuel Macron a fixé l'objectif d'élimination de la grande pauvreté en une génération lors de la présentation du plan de lutte contre la pauvreté en septembre 2018. De même, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) a publié en 2019 un avis intitulé « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030<sup>1</sup> ». En creux, ces formules semblent suggérer que, si l'élimination de l'extrême pauvreté est une exigence de nature humanitaire peu contestable, il semble plus difficile, voire impossible, de se projeter dans un monde où la pauvreté aurait complètement disparu.

---

<sup>1</sup> *Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*, avis du CESE, JO du 26 juin 2019.

Les termes de pauvreté et d'extrême pauvreté, suggèrent une gradation, un passage de l'une à l'autre, une frontière dont on pressent qu'elle peut être franchie. Il est donc possible d'invoquer une « cinétique » de la pauvreté. Pauvreté et extrême pauvreté renvoient aussi à une dimension spatiale, une frontière, non plus seulement lexicale, mais aussi physique, une partition entre les pays, les territoires, où pauvreté et extrême pauvreté produisent des vulnérabilités plus ou moins importantes, souvent au sein des mêmes nations, des mêmes villes, des mêmes quartiers. On parle alors de « socio-géographie » de la pauvreté. La pauvreté et l'extrême pauvreté s'inscrivent enfin dans le temps de l'histoire, temps long des tendances de fond, temps court des inflexions infra-séculaires, temps présent de la pauvreté immédiate, de sorte qu'il est possible de parler d'une historiographie de la pauvreté. Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui? Que signifiait être pauvre hier ? Peut-on imaginer la pauvreté demain ? Le mot revêt-il le même sens à des époques différentes, dans des lieux différents, dans des histoires différentes ? Tenter de répondre à ces questions nécessiterait de longs développements, tant la polysémie du mot « pauvreté » est grande. Notre intention est ici plus modeste.

Les objectifs de diminution de la pauvreté sont le plus souvent exprimés en mesure monétaire et il est vrai que la pauvreté se définit en première analyse comme une absence ou une insuffisance de ressources, en particulier monétaires. Mais la référence à cette seule dimension est insuffisante ; il faut en réalité prendre en considération un enchaînement de causes multiples. Joseph Wresinski retenait la notion différente et plus englobante de précarité comme

« ...absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible<sup>2</sup> ».

Cette définition laisse entendre que s'attaquer à la pauvreté, c'est traiter principalement les effets sans réinterroger les causes des situations de pauvreté. Elle met en évidence la notion de sécurité, et situe ainsi la problématique de la pauvreté dans une approche plus large des vulnérabilités humaines : c'est l'absence, ou la diminution des sécurités, autrement dit la dégradation des capacités dans le domaine de la santé, de l'éducation, du niveau de vie, qui augmente la vulnérabilité, c'est-à-dire le degré d'exposition au risque de basculer dans la pauvreté<sup>3</sup>.

Pour autant, la dimension monétaire, si elle s'analyse comme une conséquence de la perte ou de l'absence de fondamentaux de l'existence (un travail, un statut social, des droits et obligations...), fournit une donnée objective pour qualifier la pauvreté tant d'un point de vue historique que dans une approche prospective.

---

<sup>2</sup> Grande pauvreté et précarité économique et sociale, rapport du Conseil Economique et Social présenté par Joseph WRESINSKI, JO, 28 février 1987.

<sup>3</sup> Le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) retient cette approche d'un indicateur composite avec, depuis les années 1990, avec l'indicateur de pauvreté humaine (IPH, ou human poverty index, HPI). Voir les rapports sur le développement humain sur le site du programme des nations unies pour le développement, [www.undp.org](http://www.undp.org).

C'est cette première approche, traditionnelle qui est dans un premier temps abordée dans cette contribution, tout en étant conscient de ses limites (§ 1 à 3). Nous clôturons ce premier moment par une approche des représentations de la pauvreté, notamment dans ses aspects relatifs (§ 4). Dans un deuxième temps, nous ouvrons la réflexion sur la question récurrente, toujours non résolue, du réchauffement climatique (§5), et, plus immédiate, celle de la pandémie liée à la Covid 19 (§6), comme déterminants contemporains de l'accroissement de la pauvreté. Nous concluons en réinterrogeant le modèle politique et économique dominant dans les sociétés occidentales, dont la perpétuation sans évolution radicale, ou au contraire la prise de conscience que d'autres voies sont possibles, nous semble être l'un des enjeux du changement, comprenant sans doute une part d'utopie, vers un monde réellement sans pauvreté.

## 1. Évolution de la pauvreté monétaire dans le monde

L'économétrie de la pauvreté est une discipline assez récente : née au début du siècle dernier, essentiellement en Angleterre, elle s'est développée depuis. En France, elle fait l'objet d'études et d'analyses depuis les années 1970-1980. Deux indicateurs sont ici pris en compte<sup>4</sup> : en valeur absolue, le seuil de pauvreté exprimé en parité de pouvoir d'achat, en valeur relative, la proportion de ménages vivant sous une certaine fraction du revenu médian de la population de référence. Un tel système permet au plan macroéconomique les comparaisons internationales et l'analyse des évolutions sur une séquence de plusieurs années. On peut ainsi constater qu'entre 1990 et 2015, le seuil de pauvreté mondiale, en dessous duquel on parle d'extrême pauvreté, est passé de près de 35,9% de la population (à 1,9 dollar de PPA<sup>5</sup> année 2011), soit près de deux milliards de personnes, à 10% de la population, soit 736 millions, ce qui reflète un net «désappauvrissement» du monde<sup>6</sup>. Mais toute approche en termes de seuil est problématique. Peut-on vivre avec 2 dollars par jour ? Est-ce qu'on vit « mieux » avec un peu plus ? Quelle différence ? La Banque mondiale a proposé, en 2018, deux nouveaux seuils de pauvreté : le premier, à 3,2 dollars par jour, qui conduit à compter 25 % de pauvres sur la planète, et le second à 5,5 dollars, qui implique près de 50 % de pauvres<sup>7</sup>. Selon le seuil retenu, l'évaluation et la prise de conscience de la pauvreté sont plus ou moins importantes. Même si les valeurs obtenues à un seuil de pauvreté de 1,9 dollar sont encourageantes, on est encore loin de l'objectif fixé par la Banque Mondiale, d'une réduction de l'extrême pauvreté dans le monde à moins de 3% de la population à l'horizon 2030.

Si la pauvreté absolue est en baisse (1,84 milliard d'individus en 1990 contre 766 millions en 2013), la pauvreté relative augmente (482 millions d'individus en 1990 contre 1,32 milliards en 2013) : le dénuement total diminue mais les inégalités progressent.

---

<sup>4</sup> Il existe plusieurs approches techniques de la pauvreté : la pauvreté « absolue », basée sur un seuil de ressources, la pauvreté « administrative » basée sur les personnes relevant de minima sociaux, la pauvreté « relative », basée sur un seuil défini en fonction de la distribution des revenus ou sur un seuil monétaire, la pauvreté « en conditions de vie », estimée à partir d'une liste de biens et services jugés nécessaires, enfin la pauvreté ressentie, établie à partir d'enquêtes. En France, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a développé le principe du tableau de bord de la pauvreté et de l'exclusion sociale en tenant compte des aspects multidimensionnels que revêt la pauvreté. Pas moins de 18 indicateurs sont mobilisés pour illustrer les inégalités de revenus, de conditions de vie, la grande pauvreté, l'accès aux droits fondamentaux, l'inclusion. Il n'est pas sûr que cet effort de précision permette une approche plus synthétique de la pauvreté.

<sup>5</sup> La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. INSEE <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1923> [consulté le 10 janvier 2020].

<sup>6</sup> Rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée 2018, Banque Mondiale.

<sup>7</sup> <https://www.institutmontaigne.org/blog/en-chiffres-pauvrete-dans-le-monde-pauvrete-en-france> [consulté le 8 janvier 2020].

La pauvreté se concentre aujourd'hui en Afrique subsaharienne<sup>8</sup>, qui rassemble, en 2015, 90 % des personnes vivant sous le seuil de 1,9 dollar par jour. On compte aujourd'hui davantage de pauvres au Nigeria qu'en Inde, et ce sera bientôt le cas également de la République démocratique du Congo. Sur un continent très jeune, instable politiquement, et où le taux d'urbanisation, bien qu'il croisse rapidement, n'est que de 40 %, la pauvreté extrême affecte principalement les enfants et les zones rurales.

Force est de constater que l'objectif d'un seuil de pauvreté inférieur à 3% en 2030 nécessiterait une conjonction de facteurs économiques qui semble aujourd'hui peu réaliste. La Banque Mondiale estime ainsi que :

« l'objectif de 3 % ne sera atteint que si la croissance mondiale progresse à un rythme exceptionnellement élevé, par exemple, si tous les pays affichent un taux de croissance annuel moyen de 6 % et si le revenu des 40 % les plus pauvres augmente de 2 % de plus que la moyenne. Il pourra également être atteint si tous les pays enregistrent une croissance moyenne de 8 % par an. Mais, dans un cas comme dans l'autre, l'extrême pauvreté restera supérieure à 10 % en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030<sup>9</sup> ».

À taux de croissance similaire aux dix dernières années, le taux absolu de pauvreté dans le monde devrait rester supérieur à 5 % en 2030, avec une répartition très inégale : plus d'un quart de la population de l'Afrique subsaharienne vivrait dans l'extrême pauvreté alors que la pauvreté serait inférieure à 2 % dans la plupart des autres régions du monde. D'un côté, le phénomène de concentration de l'extrême pauvreté devrait favoriser un meilleur ciblage des dispositifs de lutte, de l'autre, la même concentration sur des territoires peu attractifs et géographiquement éloignés pourrait être de nature à diminuer au niveau mondial les efforts qu'il reste à faire. Par ailleurs, la situation d'instabilité politique quasi permanente observée dans beaucoup de pays concernés constitue un facteur d'aggravation de la pauvreté. La corruption des systèmes de gouvernement et la mise en place de dispositifs de captation de la rente des ressources naturelles présentes dans ces territoires au profit d'un faible nombre de bénéficiaires, dont les pays développés, constituent le plus souvent un invariant de ces changements de régime. Enfin, la Banque mondiale anticipe dans ses analyses un recul des envois de fonds de la diaspora vers l'Afrique subsaharienne, qui devraient s'établir à 44 milliards de dollars en 2020 en raison de la pandémie de la covid-19, soit une baisse de 9 % par rapport à l'année précédente<sup>10</sup>. Cette baisse des envois de fond, après un niveau record atteint en 2017, pourrait entraîner une augmentation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans ces territoires.

À cette inégalité géographique, vient s'ajouter une inégalité de revenus perceptible au niveau local :

« Les inégalités de revenus ont augmenté dans presque toutes les régions du monde ces dernières décennies, mais à des rythmes différents. La forte disparité du degré d'inégalité observée d'un pays à l'autre, même lorsque ces pays sont à des niveaux de développement comparables, met en lumière le rôle déterminant des institutions et des politiques publiques nationales dans l'évolution des inégalités<sup>11</sup> ».

---

<sup>10</sup> Déclaration de la Banque mondiale du 29 octobre 2020, citée par l'agence Ecofin, en ligne sur [www.agenceecofin.com](http://www.agenceecofin.com) [consultée le 4 novembre 2020].

<sup>11</sup> Rapport sur les inégalités mondiales 2018, Word Inequality Lab.

En observant la répartition de la croissance du revenu mondial depuis 1980 entre individus, on constate que les 1 % d'individus recevant les plus hauts revenus dans le monde ont profité deux fois plus de cette croissance que les 50 % d'individus les plus pauvres, même si ceux-ci ont bénéficié de forts taux de croissance, alors que la classe moyenne mondiale (dans laquelle on retrouve les 90 % d'individus les plus pauvres en Europe et aux États-Unis) voyait la croissance de son revenu comprimée. Les inégalités économiques seraient en grande partie le fait de l'inégale répartition du capital. Le rapport sur les inégalités mondiales<sup>12</sup> constate que depuis 1980, de très importants transferts de patrimoine public à la sphère privée se sont produits dans presque tous les pays, riches ou émergents. La question se pose alors des capacités réelles des états à lutter contre les inégalités dans un système où la solidarité, progressivement privatisée, reposerait plus sur les marges de manœuvre et la seule volonté de l'initiative privée que sur l'action publique. En France, par exemple, le recours massif aux organismes privés, en particulier le secteur associatif, est, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un des principes de fonctionnement de l'action sociale et médicosociale. Ainsi, Adolphe Thiers, dans le rapport rédigé en 1850 au nom de la commission sur la prévoyance et l'assistance publiques précisait déjà que la bienfaisance publique doit s'inscrire dans une logique de subsidiarité, après l'intervention privée et/ou religieuse :

« Laissez la bienfaisance de l'individu, de la religion, s'étendre en tous sens, comme une forêt vierge de laquelle il ne faut pas retrancher une seule branche (...). Et après les avoir laissé faire, vous État, vous Gouvernement, regardez où la bienfaisance privée n'aura point passée, là où elle aura été insuffisante, et chargez-vous du bien qui n'aurait point été accompli<sup>13</sup> ».

## 2. Corrélation entre inégalité de revenus et taux de pauvreté monétaire

Le rapport sur les inégalités mondiales de 2018 met en évidence la corrélation entre inégalité de revenus et taux de pauvreté :

« Dans un avenir où les tendances actuelles sont prolongées, les inégalités continueront à augmenter. Si en revanche, dans les décennies à venir, tous les pays suivent la trajectoire d'inégalité relativement modérée dessinée par l'Europe ces dernières décennies, les inégalités de revenus dans le monde pourront diminuer – ce qui constituera aussi un grand pas en avant vers l'éradication de la pauvreté dans le monde<sup>14</sup> ».

Plus précisément, il faut, pour apprécier l'évolution de la pauvreté, prendre en compte les relations entre distribution des revenus et croissance des revenus :

« la réduction de la pauvreté dans un pays donné et à un moment précis est entièrement déterminée par le taux de croissance du revenu moyen de la population et par les variations de la distribution du revenu<sup>15</sup> ».

En d'autres termes la mise en œuvre d'une stratégie de développement visant à la réduction de la pauvreté dépend essentiellement des interactions entre croissance du revenu moyen et distribution des revenus. Elle est donc indissociable de la plus ou moins grande aptitude des états à mettre en œuvre des politiques économiques aptes à maîtriser ces interactions.

---

<sup>12</sup> Rapport cité.

<sup>13</sup> Rapport général présenté par M. Thiers au nom de la commission de l'assistance et de la prévoyance publiques, séance du 26 janvier 1850, Paulin, Lheureux Editeurs, 1850, p. 15-16.

<sup>14</sup> Rapport cité p. 14.

<sup>15</sup> François BOURGUIGNON, « Le triangle pauvreté - croissance - inégalités », *Afrique contemporaine*, 2004/3 (n° 211), p. 29-56. DOI : 10.3917/afco.211.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-3-page-29.htm> [consulté le 7 janvier 2020].

Une croissance forte n'est pas forcément synonyme d'amélioration de la situation de pauvreté dans le monde, si celle-ci se traduit par une distorsion de la distribution des revenus en faveur des plus riches. C'est en définitive les systèmes de redistribution, particulièrement la fiscalité redistributive et le niveau des prestations sociales, qui constituent aujourd'hui l'un des facteurs principaux de réduction des inégalités de revenus. Ainsi, en France, l'INSEE indique dans l'édition 2018 du rapport « France, portrait social », qu'en 2017, avant redistribution monétaire, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 56 130 euros par an et par unité de consommation (UC), soit 8,4 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes. Ce rapport se réduit à 3,9 après redistribution 6 720 euros par an : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 72 % et celui des 20 % les plus aisées a diminué de 20 %<sup>16</sup>. Au-delà des statistiques, l'acceptation d'un niveau de pression fiscale et budgétaire supplémentaire dans les pays économiquement développés mettant en œuvre, sous une forme ou une autre, une logique redistributive, semble atteindre des limites. A quoi servirait une politique sociale fondée sur ce principe, si le principe lui-même n'est plus universellement reconnu ? Ne faut-il pas alors changer de paradigme, en dépassant la seule logique distributive pour penser une philosophie de l'égalité réelle à même de dépasser la crise de l'état providence<sup>17</sup> ?

### 3. La situation en France : une stabilité toute relative

Selon les chiffres publiés par la Banque Mondiale<sup>18</sup>, la pauvreté n'explose pas en France, elle se transforme. Avec un seuil de pauvreté monétaire relatif fixé à 60 % du niveau de vie médian, la population en situation de pauvreté représente en 2016, 14% de la population française, se situant ainsi en dessous de la moyenne européenne, qui est à 17 %. Selon l'INSEE, le taux de pauvreté a baissé en 2013<sup>19</sup> par rapport à 2012 et il est resté stable depuis (données 2017). Si la pauvreté stagne aujourd'hui, c'est en partie parce que la crise atteint aussi les couches moyennes. Mais cette situation relativement favorable en France par rapport à l'Union Européenne résulterait notamment de l'importance des dépenses sociales et de la redistribution. Les catégories de personnes concernées par la pauvreté ont fortement évolué depuis la seconde guerre mondiale où la pauvreté était un phénomène touchant majoritairement les personnes âgées et le monde rural. Aujourd'hui, elle affecte surtout les jeunes, est concentrée dans certaines zones urbaines problématiques, et concerne davantage les familles monoparentales que les familles nombreuses. Enfin, proportionnellement, elle touche de plus en plus de travailleurs pauvres et d'étrangers.

La stabilité de la pauvreté est toute relative si l'on se place sur une plus longue période. En dix ans (2007-2017) le taux de pauvreté a progressé de 7,4 à 8 % au seuil situé à 50 % du niveau de vie médian, et de 13,3 à 14,1 % au seuil à 60 %. Selon le premier seuil, le nombre de pauvres a augmenté de 600 000 (de 4,4 à 5 millions), selon le second de 800 000 (de 8,1 à 8,9 millions). En 2017, le taux de pauvreté a retrouvé son niveau du début des années 1980<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> France, *portrait social*, Edition 2018, fiche « Redistribution monétaire » en ligne sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) [consulté le 9 novembre 2020]

<sup>17</sup> Pierre ROSANVALLON. « D'une théorie de la justice à une philosophie de l'égalité », *Le Débat*, vol. 169, no. 2, 2012, pp. 142-146.

<sup>18</sup> Rapport cité et analyse de l'Institut Montaigne ; <https://www.institutmontaigne.org/blog/en-chiffres-pauvrete-dans-le-monde-pauvrete-en-france> [consulté le 8 janvier 2020].

<sup>19</sup> La baisse de 2013 est en partie due au mode de calcul de la pauvreté en pourcentage du niveau de vie médian. Quand le niveau de vie médian diminue, le seuil de pauvreté en fait de même, ce qui signifie qu'une partie des personnes comptabilisées comme pauvres auparavant ne le sont plus du seul fait de la diminution du seuil de pauvreté.

<sup>20</sup> La pauvreté en France a baissé dans les années 1970 et au début des années 1980, notamment du fait de l'amélioration de la situation des personnes âgées. Au seuil de pauvreté fixé à la moitié du revenu médian, le taux de pauvreté a diminué de 12 % à 7 % entre 1970 et 1990. Le nombre de pauvres s'est réduit de 5,8 à 3,8 millions. En 1970 on était considéré comme pauvre si l'on vivait avec l'équivalent de 400 euros d'aujourd'hui (au seuil à 50 %), contre près de 900 euros en 2017. Les



Le milieu des années 1990 a marqué un tournant. L'évolution de longue période résulte de facteurs démographiques et en particulier de la progression du nombre de familles monoparentales aux faibles revenus. Depuis les années 2000, elle est surtout le fait d'une croissance qui demeure historiquement faible et, en conséquence, d'un niveau de chômage qui demeure élevé. La détérioration structurelle du marché du travail (précarité et bas salaires notamment) pèse en particulier sur les niveaux de vie des plus jeunes. Doit-on alors parler de « pauvreté structurelle », comme on a parlé en période d'équilibre économique de chômage structurel ?

Selon la méthode d'estimation avancée utilisée par l'INSEE<sup>21</sup>, les inégalités de niveau de vie se seraient accrues en 2018 : l'indice de Gini<sup>22</sup> augmenterait de 0,005 pour s'établir à 0,294 et le ratio entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes augmenterait de 0,1 pour s'établir à 4,4. La hausse des inégalités serait surtout liée à la forte augmentation des revenus des capitaux mobiliers désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique, concentrés chez les plus aisés. Le taux de pauvreté augmenterait de 0,6 point en 2018, pour atteindre 14,7 % de la population.

Selon le Centre d'Observation de la Société<sup>23</sup>, la reprise économique actuelle est manifestement trop faible pour entraîner une forte baisse de la pauvreté, d'autant que les politiques publiques sont insuffisamment orientées vers la redistribution des revenus. Le niveau de vie médian stagne depuis dix ans : les classes moyennes ne s'enrichissent plus. Si la pression s'accroît encore sur elles, le taux de pauvreté pourrait diminuer de façon paradoxale, par rapprochement entre ces classes moyennes et les plus pauvres, lié à une détérioration des niveaux de vie un peu moins forte pour le bas de la pyramide des revenus que de ceux des couches moyennes, tandis que les revenus des plus aisés pourraient fortement progresser.

#### 4. Pauvreté réelle, pauvreté perçue et idées reçues

Les dimensions de la pauvreté sont multiples : privations du nécessaire, impossibilité de faire face aux dépenses de base, incertitude structurelle de l'existence, stigmatisation au quotidien, détresse psychologique, constituent un processus cumulatif de ruptures<sup>24</sup>. Certaines de ces dimensions relèvent d'une approche individuelle, d'un ressenti différent selon les situations, les périodes, les personnes. Il est nécessaire de prendre en compte les représentations de la pauvreté, que ce soient les individus qui s'estiment pauvres, ou sont estimés pauvres, renvoyant à une perception plus ou moins pessimiste de la pauvreté.

En 2017, selon une enquête IPSOS<sup>25</sup> 26 000 personnes dans 28 pays ont été interrogées à ce sujet. Sur l'ensemble de cette population :

- 20 % pensent, à raison, que, durant les 20 dernières décennies, la pauvreté extrême a diminué dans le monde ;

---

inégalités se sont réduites « par le bas » : les revenus des classes moyennes ont progressé, mais ceux des plus pauvres encore plus.

<sup>21</sup> Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités (INSEE Analyses n° 49, octobre 2019).

<sup>22</sup> L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. INSEE, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551> [consulté le 10 janvier 2020].

<sup>23</sup> [http://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/evolution\\_pauvrete.html](http://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/evolution_pauvrete.html) [consulté le 8 janvier 2020].

<sup>24</sup> Serge PAUGAM, Pauvreté et vulnérabilité en période de crise, in Pauvreté et vulnérabilité sociale, Cahiers français, janvier-février 2016.

<sup>25</sup> <https://ourworldindata.org/optimism-pessimism> [consulté le 8 janvier 2020].

- 28 % ne savent pas ou estiment qu'elle n'a pas évolué ;
- La majorité (52 %) pensent à tort que la part de la population vivant dans une pauvreté extrême a augmenté dans les deux dernières décennies. 92 % des Français interrogés pensent que la pauvreté a augmenté ou est restée stable depuis les années 1990. Seuls les Hongrois, les Italiens et les Japonais sont plus pessimistes que les Français sur ce thème. En d'autres termes, contrairement à ce que la totalité des expertises et chiffres démontrent, les Français ne croient pas à la baisse réelle de l'extrême pauvreté dans le monde. Ce pessimisme français sur les évolutions sociales et économiques mondiales se retrouve au niveau national : 80 % des Français estimaient à tort en 2015 que les inégalités avaient augmenté en France dans les cinq années précédentes. De tels résultats mettent en évidence que l'absence d'objectivation de la question de la pauvreté peut conduire à un risque important de surinterprétation du social<sup>26</sup>. Les progrès en matière de lutte contre la pauvreté ne sont pas seulement mesurables au travers des effets des stratégies et politiques de développement. Ils doivent aussi être appréciés à l'aune de la pauvreté ressentie.

La pauvreté perçue met à mal les indicateurs de pauvreté eux-mêmes. Le dernier baromètre annuel IPSOS – Secours Populaire de la pauvreté<sup>27</sup> indique qu'en 2020, les français considèrent qu'une personne seule est pauvre dans un pays comme la France quand elle dispose d'un revenu mensuel net de moins de 1.228 € en moyenne, soit un niveau comparable à celui du SMIC. Ce « seuil de pauvreté subjectif moyen » est en hausse continue depuis cinq ans : pour sortir de la pauvreté, il faut aujourd'hui plus d'argent qu'auparavant. . Ce montant est supérieur de 165 € au seuil de pauvreté « officiel » calculé sur la base de 60% du revenu médian national.

La distance d'appréciation entre pauvreté réelle et pauvreté perçue alimente également les préjugés et les idées fausses sur les pauvres. Dans la dernière édition du livre « En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté<sup>28</sup> », l'ONG ATD Quart Monde met en évidence un certain nombre d'idées reçues sur les pauvres dans tous les domaines, en particulier sur l'emploi et les minimas sociaux. L'hypothèse que nous formulons ici consiste à dire que plus la société échoue à produire une représentation partagée et objective de la pauvreté, plus elle a du mal à construire un schéma organisé de réponses à la pauvreté, et plus elle considère que les pauvres sont à la fois victimes et coupables de leur propre situation. Dans ce contexte marqué par la subjectivité et la relativisation, où les pauvres sont de plus en plus stigmatisés comme les premiers responsables de leur situation et considérés comme passifs face à celle-ci<sup>29</sup>, le risque est que le combat se déplace de la lutte contre la pauvreté vers la lutte contre les pauvres.

## 5. Réchauffement climatique et pauvreté

Les dernières années ont été marquées par de nombreux événements climatiques extrêmes qui sont venus cruellement rappeler la nécessité d'aider les plus vulnérables à s'adapter aux impacts du changement climatique : ouragans, inondations, sécheresse, incendies, pour ne citer que les événements les plus visibles.

---

<sup>26</sup> La médiation des situations de pauvreté ou de précarité, telle qu'on a pu notamment le constater lors de la crise des gilets jaunes, est sans doute de nature à amplifier ce processus de réinterprétation.

<sup>27</sup> Secours Populaire, IPSOS, Baromètre de la pauvreté, vague 14, quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France ?, septembre 2020.

<sup>28</sup> En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, ATD Quart Monde, Les éditions de l'Atelier, Paris, 2020.

<sup>29</sup> Comme l'avait suggéré le Président Emmanuel Macron lorsqu'il avait estimé qu'il suffisait de traverser la rue pour trouver du travail (réponse faite à un jeune chômeur en septembre 2018 en marge des journées du patrimoine).



Dans le rapport « Déracinés par le changement climatique<sup>30</sup> », l'Oxfam démontre l'extrême inégalité du changement climatique : les populations des pays pauvres ont en moyenne cinq fois plus de risque d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines (comme les tempêtes ou les inondations) que les habitants des pays riches. En 2017, les événements climatiques extrêmes ont entraîné le déplacement de 19,9 millions de personnes. Un total certainement sous-estimé car il ne tient pas compte des catastrophes « lentes » comme les sécheresses ou la montée du niveau de la mer.

Les événements climatiques extrêmes jouent en effet un rôle important sur la sécurité alimentaire des populations des pays les plus pauvres. Les sécheresses, inondations et autres aléas climatiques imprévisibles perturbent les cycles des cultures et entraînent des pertes de récoltes. En 2017, l'ONU a annoncé une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim, une première depuis plus de dix ans : 815 millions de personnes dans le monde – soit 11% de la population mondiale, et 124 millions de personnes « jugées à la merci d'une famine ». Les pays riches ont une responsabilité particulière dans le changement climatique. En 2020, le jour du dépassement planétaire<sup>31</sup> calculé par l'organisme de recherche international Global Footprint Network a eu lieu le 22 août. Selon cet organisme, cela signifie qu'à cette date, l'humanité avait déjà consommé autant de ressources naturelles renouvelables que ce que la Terre peut produire sur une année entière. Global Footprint Network estime que la pandémie de la Covid 19 a fait reculer de quatre semaines ce jour de dépassement, en raison de la contraction de l'activité économique. Mais cette « amélioration » n'est sans doute que provisoire si l'on observe les différents plans de relance de l'économie post Covid. La « teinture » écologique de ces plans, lorsqu'ils tentent de prendre en compte les enjeux de la transition écologique, ne semblent pas à la hauteur du défi de la lutte contre le réchauffement climatique. Selon le WWF, il faudrait 1,6 planètes Terre pour subvenir aux besoins de l'humanité<sup>32</sup>. Mais si toute l'humanité vivait par exemple comme les français, il faudrait les ressources de presque trois planètes.

La solidarité des États riches envers les États les plus impactés n'a pas été au rendez-vous des enjeux climatiques et les engagements pris par les pays lors de la COP21 ne sont pas à la hauteur des défis posés. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les coûts liés à l'adaptation dans les pays en développement sont estimés entre 140 et 300 milliards de dollars par an d'ici 2030, et entre 280 et 500 milliards de dollars par an d'ici 2050. Ces chiffres sont établis dans l'hypothèse d'un réchauffement contenu en-dessous de 2°C, or les engagements actuels des États nous mettent sur une trajectoire de +3°C. Il faut donc agir simultanément sur le renforcement de l'aide aux pays pauvres et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays riches.

Sans intégration d'objectifs justes dans les politiques économiques, sociales et environnementales, le nombre de personnes pauvres au niveau mondial croîtra, même en cas de prospérité générale, à cause du changement climatique. Les pays directement concernés par le réchauffement climatique, le plus souvent des pays en voie de développement, seront vraisemblablement condamnés à une double peine, en subissant les conséquences du réchauffement, sans avoir bénéficié d'un développement comparable à celui des pays occidentaux.

---

<sup>30</sup> Rapport « Déracinés par le changement climatique » Oxfam international, novembre 2017, <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/climat-et-pauvrete-des-inegalites-qui-se-creusent/> [consulté le 8 janvier 2020].

<sup>31</sup> Le calcul s'appuie sur des données statistiques de pays. Il s'agit d'une comparaison entre la consommation annuelle de l'humanité en ressources écologiques et la capacité de régénération de la Terre.

<sup>32</sup> [www.wwf.fr/jour-du-depassement](http://www.wwf.fr/jour-du-depassement) [consulté le 6 novembre 2020].

Trois parties du globe sont plus particulièrement touchées par les migrations climatiques : l'Afrique Subsaharienne, qui subit des sécheresses extrêmes et la dégradation des sols, l'Asie du sud et du sud-est, région la plus exposée aux typhons et autres tempêtes, ainsi que les petits états insulaires. Parmi ces régions, l'Afrique Subsaharienne est celle qui présente déjà aujourd'hui les taux de pauvreté les plus importants. Les conséquences du changement climatique pourraient conduire à un véritable effet multiplicateur de la pauvreté, dans des régions qui sont déjà fortement impactées.

Les analyses et synthèses réalisées sur le plan international mettent donc toutes en évidence le lien entre changement climatique et pauvreté :

« Dans le cas d'un monde injuste avec pauvreté, même avec un changement climatique limité à +2°C en 2100, l'augmentation de température moyenne 2016-2035 pourra atteindre 1.2°C par rapport à la période 1850-1900 et le nombre de personnes pauvres supplémentaires qu'il provoquera pourrait atteindre environ 120 millions en 2030 »<sup>33</sup>.

Le changement climatique conduirait donc à un risque de creusement des inégalités, selon les capacités des États et des peuples à s'adapter plus ou moins à ces bouleversements, mettant en évidence un enjeu de justice climatique, à dimension éthique :

« Les principes d'égalité et de solidarité sont à la base de la justice sociale. Dans le contexte du changement climatique il est important de développer une approche intégrée et cohérente des droits fondamentaux en lien avec la protection des équilibres écologiques dont le système climatique fait partie<sup>34</sup> ».

C'est également le sens d'une « écologie intégrale » telle que le Pape François l'a esquissée dans l'encyclique *Laudate*<sup>35</sup>, prenant en compte les dimensions environnementale, économique et sociale de l'écologie.

## 6. Pandémie et effets sur la pauvreté

« La révélation foudroyante des bouleversements que nous subissons est que tout ce qui semblait séparé est relié, puisqu'une catastrophe sanitaire catastrophise en chaîne la totalité de tout ce qui est humain. Il est tragique que la pensée disjonctive et réductrice règne en maîtresse dans notre civilisation et tienne les commandes en politique et en économie. »<sup>36</sup>

Quelques semaines avant la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, aussi appelée « Journée mondiale du refus de la misère », fixée au 17 octobre de chaque année<sup>37</sup>, la Banque Mondiale publiait son rapport bisannuel sur la pauvreté et la prospérité partagée<sup>38</sup>, prenant en compte les données liées à la pandémie de la Covid 19. Selon ce rapport, après plus de vingt années de baisse, l'extrême pauvreté augmentera en 2020 du fait de la pandémie, précipitant entre 88 et 115 millions de personnes supplémentaires sous le taux d'extrême pauvreté dans le monde.

---

<sup>33</sup> Réseau action – climat, article du 27 octobre 2017, <https://reseauactionclimat.org/> [consulté le 8 janvier 2020].

<sup>34</sup> La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France, avis du CESE, septembre 2016.

<sup>35</sup> Pape François, *Laudate si*, en particulier chapitre 4, « Une écologie intégrale ».

<sup>36</sup> Edgard MORIN, *Le Monde*, 19-20 avril 2020, cité par Robert BOYER. *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*. La Découverte, 2020, pp. 7.

<sup>37</sup> La Journée Mondiale du Refus de la Misère est célébrée chaque 17 Octobre. Née de l'initiative du père Joseph WRESINSKI et de celle de plusieurs milliers de personnes de tous milieux qui se sont rassemblées sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris en 1987, cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992 (source Wikipédia, consulté le 6 novembre 2020).

<sup>38</sup> Banque Mondiale, *Poverty and shared prosperity 2020*, « Reversals of fortune ».

Si cette pandémie n'est pas la première de l'époque contemporaine, elle se caractérise par deux éléments nouveaux : sa rapidité et son universalité. Le rapport insiste sur le fait qu'aucune maladie antérieure n'est devenue une menace mondiale aussi rapidement que la Covid-19. La propagation d'une épidémie dépend essentiellement de la circulation des biens et des personnes. Or celle-ci n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. Par ailleurs, et conséquence d'une telle mobilité, la quasi-totalité des pays ont été plus ou moins touchés par la maladie, entraînant une récession économique mondiale, qui, en fonction de sa gravité, pourrait conduire à ce que 150 millions de personnes vivent dans la misère à l'horizon 2021. La situation des pays pauvres, déjà critique, va se dégrader encore plus en raison de la place du secteur informel et de l'absence de mesures compensatoires du niveau de celles mises en place dans les pays riches. Le « grand confinement<sup>39</sup> » est dévastateur pour les pays du tiers monde, déjà frappés par d'autres désastres sanitaires. En juillet 2020, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies dresse le tableau d'une situation plus qu'alarmante, non seulement au regard de la lutte contre la pandémie elle-même, mais aussi en raison de l'accaparement des moyens de santé pour la combattre, au détriment d'autres questions sanitaires, qui pourrait entraîner une forte augmentation du nombre de morts du fait de pathologies plus négligées comme le sida, la tuberculose ou le paludisme<sup>40</sup>. Là aussi, la crise sanitaire dans les pays du tiers monde a un effet multiplicateur sur la pauvreté et les inégalités de revenu, sans le recours aux amortisseurs économiques et sociaux présents dans les pays développés. La question n'est pas seulement celle d'une solidarité de proximité, certes indispensable, dans le cadre des économies-nations des pays développés pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. C'est aussi celle de l'adéquation du modèle dominant d'économie néolibérale avec un enjeu de solidarité mondiale.

Le « grand confinement », en confortant la position subordonnée du tiers monde au sein du système politico-économique du marché mondial, aura éloigné davantage l'espoir qu'il puisse en sortir dans rompre avec la logique néolibérale, dont l'inadéquation est de plus en plus flagrante avec les besoins d'une humanité confrontée à la catastrophe<sup>41</sup>.

Selon le rapport de la Banque mondiale, aux populations pauvres actuelles, vont s'ajouter une proportion significative de « nouveaux pauvres », plus urbains, mieux éduqués, et moins susceptibles de mettre en œuvre des stratégies de repli autonomes sur l'agriculture, comme ceux qui étaient victimes de l'extrême pauvreté avant la pandémie. Ces populations seront plus tributaires des systèmes d'aide alimentaire, y compris dans les pays développés, rendant encore plus indispensables et plus conséquents les processus de redistribution déjà fortement en tension avec l'accumulation des dispositifs d'aide économique et sociale.

Par ailleurs, les personnes les plus impactées sont le plus souvent dans des situations économiques délicates, à la frontière, ou déjà dans la pauvreté. Lorsqu'elles travaillent, les emplois occupés par ces personnes sont ceux qui pâtissent le plus des contraintes sanitaires, comme les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, des commerces de détail, etc., d'autant que pour certains d'entre eux, une partie, voire la totalité des heures effectuées n'étant pas déclarés, ils sont exclus des dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement.

La situation de bon nombre d'étudiants est également critique, là où la précarité était déjà fortement présente. Aux problèmes économiques de base s'ajoutent des difficultés psychologiques importantes liées à l'isolement, en particulier chez les étudiants étrangers venus tout de même s'inscrire dans les universités françaises loin de leur cercle familial.

---

<sup>39</sup> Nom donné par l'économiste en chef du FMI, Gita GOPINATH en avril 2020.

<sup>40</sup> Gilbert ACHCAR, *Dans le tiers monde, un grand accaparement dévastateur*, Le Monde diplomatique, novembre 2020.

<sup>41</sup> Ibid.

L'association les Restos du cœur estime qu'avec la pandémie le recours à l'aide alimentaire a augmenté de plus de 30% dans les grandes métropoles en période de confinement<sup>42</sup>. De nouveaux bénéficiaires, qui étaient à la limite de la précarité, et s'en sortaient par des « petits boulots » ou des contrats précaires basculent aujourd'hui dans les difficultés qu'il sera difficile de surmonter. Cette situation devrait perdurer, y compris dans l'hypothèse d'une relance post- Covid, dans la mesure où celle-ci touchera en premier lieu les personnes déjà concernées par les dispositifs d'accompagnement social mis en place avec la crise, au détriment de celles qui sont déjà en situation d'extrême pauvreté, avec un risque d'accroissement des inégalités. Enfin, il apparaît clairement que, au-delà de nos constitutions physique et biologique, nous ne sommes pas égaux devant la pandémie, entre celles et ceux dont la nature du travail et/ou l'entreprise permet un recours massif au télétravail, et celles et ceux qui doivent se rendre dans l'entreprise, dans la promiscuité des transports en commun ou des cantines, entre les revenus aisés disposant d'un logement suffisamment grand, ou d'une maison et les personnes habitant en cités, dans des appartements parfois trop exigus, entre les personnes pouvant vivre sainement et celles qui cumulent problèmes de santé liées en partie à leur situation économique.

## Conclusion

La pauvreté dans le monde va-t-elle continuer à décroître, à quel rythme ? Va-t-elle au contraire augmenter ? Les objectifs fixés par les différents programmes ont-ils des chances d'être atteints ? Quelles perspectives semblent se dégager ? Il serait sans doute hasardeux de faire des pronostics dans le contexte actuel de forte incertitude. Les inégalités mondiales semblent aussi fortes aujourd'hui qu'au début du XXe siècle, à l'apogée de l'impérialisme occidental<sup>43</sup>. La dynamique de décroissance de la pauvreté dans le monde est aujourd'hui freinée par la pandémie, dans un contexte où l'effort des pays riches envers les pays pauvres pour lutter contre la pauvreté et les inégalités était déjà insuffisant. La pauvreté augmente globalement et les inégalités de revenu se creusent. Les pays développés mettent en place des plans d'aide et de relance considérables pour leurs économies, dont les montants sont sans commune mesure avec les programmes d'aide aux pays pauvres. Dans cette perspective, les écarts se creusent inexorablement, au sein des pays, entre personnes riches et pauvres, entre pays, entre pays riches et pays pauvres.

Ne sommes-nous pas arrivés aux limites d'un modèle économique et social inégalitaire par construction, dans lequel la faiblesse des taux de croissance met à mal les théories des effets de ruissellement, encore présentes dans les discours de politique économique et qui justifie l'enrichissement d'une minorité, en pensant qu'il se fait au bénéfice de la société tout entière ? Bien évidemment, l'utilitarisme pur et dur n'a plus vraiment droit de cité dans un monde globalisé où la somme des intérêts particuliers a de moins en moins de chances de rencontrer l'intérêt général. Pour autant, le néolibéralisme continue à associer développement du marché dans une logique financière, réduction du rôle de l'État, individualisme et autorégulation, configuration d'un ordre économique dominant, où la lutte contre la pauvreté ne semble pas, contrairement aux discours politiques constituer un objectif majeur : l'aide publique au développement a reculé de 2,7 % en 2018.

---

<sup>42</sup> Louis CANTUEL, responsable des relations institutionnelles des Restos du Cœur, sur France Onter le 6 novembre 2020.

<sup>43</sup> Lucas CHANCEL, Thomas PIKETTY, Emmanuel SAEZ, Gabriel ZUCMAN, Rapport sur les inégalités mondiales 2022, World Inequality lab, Synthèse, p. 6.

À 153 milliards de dollars, les montants qui y sont consacrés ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations-Unies<sup>44</sup>.

S'il a été possible de réduire en 25 ans le taux d'extrême pauvreté à 10 % de la population mondiale, il n'est pas sûr que ce soit le cas pour les 10% restant, même si la concentration des populations en situation d'extrême pauvreté sur certains territoires conduirait à penser le contraire. Par ailleurs, les migrations climatiques pourraient renforcer significativement les tentatives migratoires vers les régions les plus riches et poser de nouveaux problèmes en matière de lutte contre la pauvreté. Enfin, l'augmentation des inégalités de revenus au bénéfice des plus riches, si elle se poursuit sans mécanisme de redistribution suffisant conduirait à un effet de rapprochement entre le bas des classes moyennes et les travailleurs pauvres, de nature à accroître le sentiment de déclassement, de marginalisation et de désaffiliation des populations les plus vulnérables<sup>45</sup>.

La sortie de la crise sanitaire et la perspective d'un monde « post-covid » restant à construire devraient constituer un marqueur de notre capacité à combattre la pauvreté.

Deux options semblent alors se dessiner : la première consiste, une fois la crise en voie de régression et les plans de relance de l'économie produisant leurs premiers effets, à revenir au monde tel qu'il est, au « business as usual », avec sans doute quelques ajustements, un peu plus de justice sociale et économique, dans la mesure où cet accroissement de justice est de nature à permettre aux économies néolibérales de continuer à progresser, en ayant la bonne conscience de ceux qui pourvoient aux carences des plus vulnérables, en bon « gestionnaire » de la pauvreté, par l'ampleur des programmes sociaux mis en œuvre. La pauvreté restera contenue dans des limites statistiques déshumanisées et acceptables pour les économies dominantes, dans le meilleur des cas reprendre une lente décroissance avec vraisemblablement une adaptation à la baisse des objectifs et des échéances des programmes et plans de lutte contre la pauvreté. La deuxième option, plus radicale, consisterait à poser au fond la question de la compatibilité du modèle dominant avec les nouveaux enjeux économiques, climatiques, sanitaires, sociaux tels qu'ils pourraient se dessiner à l'aube du monde de demain.

La quête perpétuelle de la croissance, telle qu'elle est mesurée aujourd'hui, même en lui associant des indicateurs dits « de bien-être » pour la rendre soutenable, ne répond pas aux enjeux de justice sociale et de dignité humaine. Cette quête épuisante pour la planète ne peut ignorer les populations les plus déshéritées, les plus vulnérables. Mais si le « toujours plus » atteint ses limites, le mouvement inverse de décroissance serait sans doute tout aussi absurde. Il ne s'agit pas de décroître, mais plutôt de « décroire »<sup>46</sup> en la croissance. Il faudrait alors dépasser une anthropologie réduite aux acquis de l'économie immédiate pour raisonner effectivement sur le temps long d'un « anthropocène » fondé sur la solidarité et la sollicitude envers les plus vulnérables, où la fraternité aurait droit de cité dans l'économie politique<sup>47</sup>.

---

<sup>44</sup> Statistiques retraitées du comité d'aide au développement de l'OCDE, cités par Les Echos, <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/laide-internationale-a-lafrique-affiche-un-inquietant-repli-1008289> [consulté le 13 janvier 2020].

<sup>45</sup> Robert CASTEL *La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation*. Cahiers de recherche sociologique, numéro 22, 1994, p. 11–27. <https://doi.org/10.7202/1002206ar>

<sup>46</sup> Vincent LIEGEY, *Éloge de la décroissance*, Le Monde Diplomatique, octobre 2021, p. 20.

<sup>47</sup> Marc FEIX, *Les précurseurs d'Adam Smith et de l'économie libérale*, Revue d'éthique et de théologie morale, vol. hors-série, no. HS, 2020, p. 40